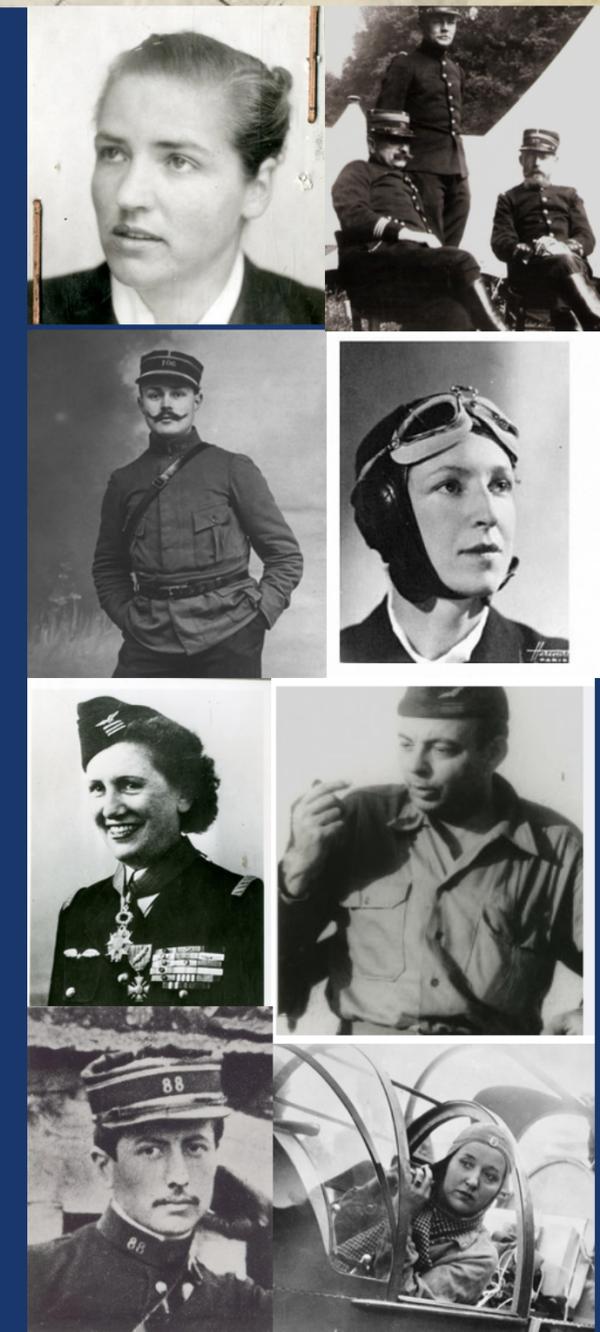




# QUIZ

## Des vies, des destins.

Viens jouer avec les archives du Service historique de la Défense pour découvrir les dossiers individuels de grandes personnalités de l'Histoire.





**Charles Péguy s'engage volontairement pour effectuer son service militaire d'une durée de 3 ans.**

**Retrouve sur son livret matricule la date de cet engagement et calcule l'âge qu'il avait à ce moment-là ?**

**1918**                  **19 ans**

**1914**                  **21 ans**

**1892**                  **16 ans**

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE RECRUTEMENT

Jeune soldat appelé de la classe de 19... de la date de naissance d...

canton d...

ou engagé volontaire pour... ans, le... 19...  
à...  
A été compris sur la liste de recrutement de la classe de 18...  
raison d...

Nom et registre matricule du recrutement

Partie de la liste du recrutement cantonal

Numéro de la liste matricule

Date de la libération définitive du service militaire de la classe de recrutement ou de mobilisation à laquelle l'indiqué appartient



Le savais-tu ?

Quand Charles Péguy fait son service militaire ou national en 1892, la France est sous la IIIe République. Elle est proclamée le 4 septembre 1870, deux jours après la défaite militaire de l'Empire à Sedan et s'achève avec les défaites de mai et juin 1940.



dossier n° 98257/Numérique - ETAT DES SERVICES de M.

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS CORPS, positions diverses, écoles, missions, où l'officier a servi.	GRADES SUCCESSIVEMENT obtenus.	DATES CORRESPONDANT à chacune des inscriptions des colonnes 1 et 2.	DURÉE DES SERVICES					
			en activité.			en non-activité.		
1	2	3	Ans.	Mois.	Jours.	Ans.	Mois.	Jours.
Chargé 1 <sup>er</sup> pour trois ans à Orléans le 11 <sup>er</sup> juil. 1892 (dans les conditions de la loi du 11 <sup>er</sup> juil. 1892) à été compris sur la liste de rec. de la cl. 1893 de la subd. n° d'Orléans. Cl. n° 13 du tirage dans le canton d'Orléans Cl. n° 13 du registre n° du Recrutement 131 <sup>er</sup> Regt d'Inf.		Soldat de 2 <sup>e</sup> cl. 11 <sup>er</sup> juil. 1892 Soldat de 1 <sup>er</sup> cl. 3 <sup>er</sup> juil. 1893				8	17	
1 <sup>er</sup> dans la disponibilité le 28 <sup>er</sup> juil. 1893 affecté au regt d'Inf. stationné à Orléans		Caporal au régiment de 1 <sup>er</sup> juil. 1893	28 <sup>er</sup> juil. 1893	1	11	24		
2 <sup>o</sup> affecté au regt d'Inf. stationné à Orléans maintenu dans les cadres de la brigade par D. n° de M. le G. et le 30 <sup>er</sup> brigade de 1 <sup>er</sup> de ligne, en date du 30 juillet 1905 comme lieutenant de réserve par décret du 9 juil. 1905			30 <sup>er</sup> juil. 1897	7	8	4		
3 <sup>o</sup> affecté au regt d'Inf. stationné à Coulmiers Rappelé à l'activité par l'ordre de M. le G. en date du 2 août 1914 mis à l'œuvre au cours des combats de la Somme le 1 <sup>er</sup> août 1914			1 <sup>er</sup> août 1914	1	3			
4 <sup>o</sup> affecté à l'armée le à Plesis-Vivique (après D. n° de M. le G.)			5 <sup>er</sup> sept. 1914					
TOTALS à reporter...				21	22			

(1) Voir le renvoi 3 du feuillet matricule pour l'ins-  
cription du commencement des services.

**Retrouve dans le dossier intitulé "état de services" de Charles Péguy, la durée de son service en activité ?**

**Sais-tu pourquoi le service dure si longtemps ?**

**Retrouve quelques explications à la page suivante pour mieux comprendre le service national sous la IIIe République.**





**Après la défaite de 1870, la IIIe République cherche à transformer le système de la conscription pour le conduire vers un système plus égalitaire et accepté de tous. Plusieurs lois vont tendre vers ces principes :**

**La loi Cissey du 21 juillet 1872**

Elle rétablit le principe de l'universalité puisque le remplacement est supprimé et le service militaire personnel et obligatoire remplace la conscription. Il dure, selon le tirage au sort, cinq ans ou de six mois à un an.

De plus, les services de réserve sont créés et s'effectuent après le service militaire. Le temps de service dans la réserve d'active est de quatre ans. Le conscrit est ensuite affecté en territorial d'active pour cinq ans et six ans dans l'armée territoriale de réserve. Le remplacement est supprimé.

**La loi Freycinet du 15 juillet 1889**

La durée du service militaire passe de cinq ans à trois ans pour ceux qui tirent le mauvais numéro et les dispenses de certaines catégories de jeunes gens (enseignants, élèves des grandes écoles, séminaristes) sont supprimées, au profit de temps de service adaptés.

**La loi Berteaux du 21 mars 1905**

Elle supprime le tirage au sort et toutes les exemptions. Tous les hommes français sont appelés sous les drapeaux pour deux ans. Le service national devient dès lors personnel, obligatoire et universel. Cependant avec cette loi, le conscrit est en droit de demander un sursis.

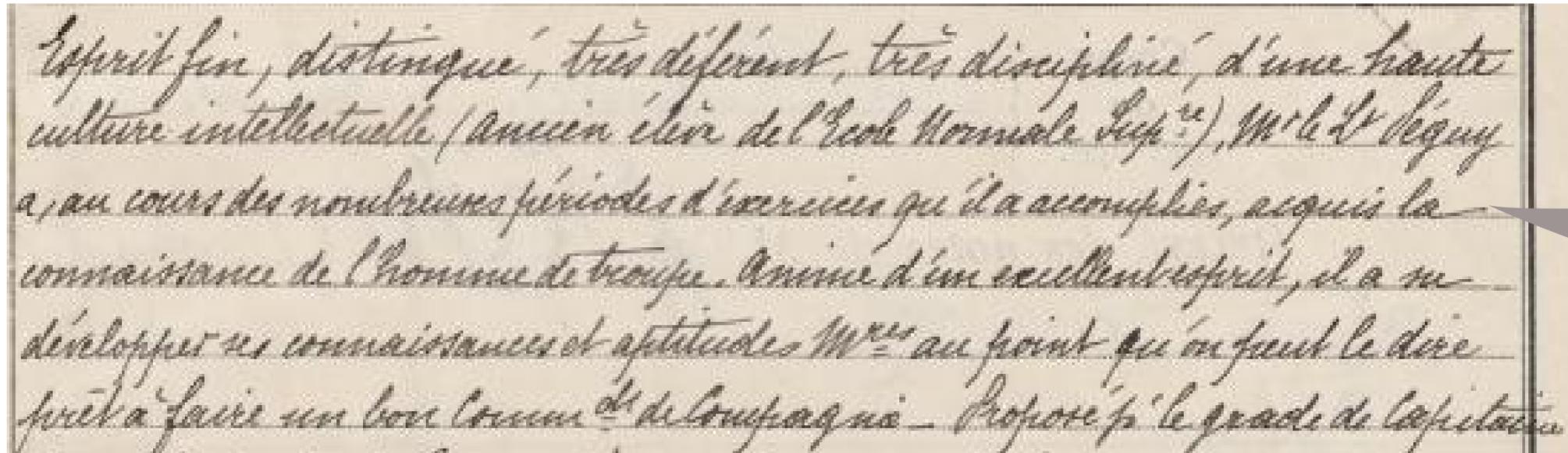
En 2019, le Service historique de la Défense a consacré une exposition sur "Le service national : deux siècles d'histoire française, de la conscription au parcours citoyen". Les explications ci-dessus sont extraites de son livret d'exposition.





## Relève le défi :

**Essaie de lire cet extrait de relevé de notes de Charles Peguy ...**



l'esprit fin, distingué, très déférent, très discipliné, d'une haute culture intellectuelle (ancien élève de l'École Normale Supérieure), M. le Lt Péguay a, au cours des nombreuses périodes d'exercices qu'il a accomplies, acquis la connaissance de l'homme de troupe. Animé d'un excellent esprit, il a su développer ses connaissances et aptitudes militaires au point qu'on peut le dire prêt à faire un bon camarade de Compagnie. Proposé pour le grade de Capitaine.

**Tu le trouves illisible ?**

**La paléographie peut t'aider. C'est l'étude des écritures anciennes, indépendamment de la langue.**

**Elle est le passage obligé pour tout archiviste qui veut accéder à un document comportant des difficultés de lecture.**



**"Esprit fin, distingué, très déférent, très discipliné, d'une haute culture intellectuelle (ancien élève de l'École Normale Supérieure). Monsieur le Lieutenant Péguay a, au cours des nombreuses périodes d'exercices qu'il a accomplies, acquis la connaissance de l'homme de troupe. Animé d'un excellent esprit, il a su développer des connaissances et aptitudes militaires au point qu'on peut le dire prêt à faire un bon camarade de Compagnie. Proposé pour le grade de Capitaine"**



## Les Journaux des marches et opérations (JMO)

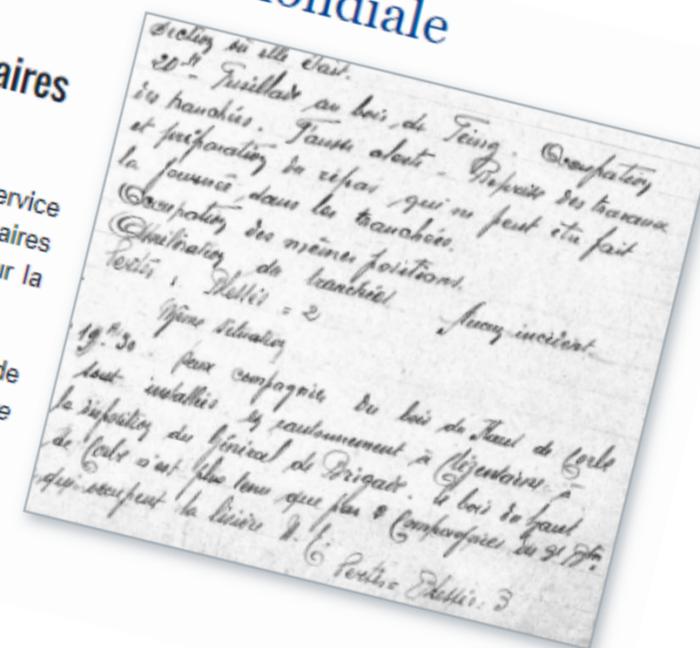
Les JMO sont des documents relatant les événements vécus par chaque état-major et corps de troupe (groupe d'armées, armée, corps d'armée, division, brigade ou régiment) au cours d'une campagne. Institués le 5 décembre 1874, les JMO sont une source irremplaçable sur la vie et la mort de millions de français.

Journaux des unités engagées dans la Première Guerre mondiale  
Journaux des marches et opérations (JMO), carnets de comptabilité en campagne et journaux de bord et de navigation de toutes les unités militaires engagées durant la Première Guerre mondiale

La direction des Patrimoines, de la Mémoire et des Archives (DPMA), en partenariat avec le Service historique de la Défense (SHD), a souhaité étendre à un plus large public l'accès aux fonds documentaires du ministère de la Défense en complétant les informations individuelles des fichiers des « Morts pour la France » déjà en ligne.

A l'occasion du 90<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale, la DPMA a donc décidé de numériser les archives de toutes les unités engagées dans ce conflit et de les ajouter sur le site Mémoire des hommes.

 [Faire une recherche](#)



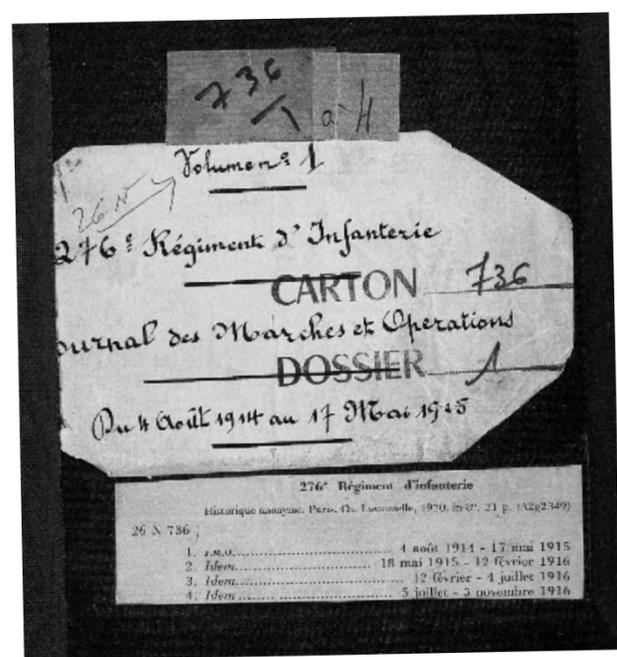
Le savais-tu ?

Tu peux retrouver sur le site "Mémoire des hommes", plus de 3 300 000 pages des JMO de 1914 à 1918 consultables en ligne.





# Découvre les JMO du 276e Régiment d'Infanterie dans lequel a servi Charles Péguy à la date 5 septembre 1914.



**5 septembre**

**HISTORIQUE DES FAITS.**

allemand. L'adjudant-chef Biquay, le sergent et un homme, restèrent entre les mains de l'ennemi en défendant la course, qui recourut à un sautoir, à l'exception d'un sautoir.

Le régiment passa la nuit au bivouac à Lurarches. Départ de Lurarches à 4 h. - Direction Vieux-Moussy, qui est signalé comme occupé par l'ennemi. Des éléments des 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> bataillons sont à notre gauche. Le 6<sup>ème</sup> bataillon est en avant-garde. La division prend position face à l'Est. L'ennemi s'installe à l'Est. Le 6<sup>ème</sup> bataillon se cantonne à Vieux-Moussy, la 11<sup>ème</sup> brigade forme la colonne de gauche, la 12<sup>ème</sup> brigade en avant-garde, dans l'ordre suivant: 6<sup>ème</sup> bataillon, groupe de 11<sup>ème</sup> bataillon, 7<sup>ème</sup> bataillon.

Distances: Noisy-la-Vieille, Chézy, Nanteuil-le-Haudouin, Nuisy-le-Franc.

**6 septembre**

**HISTORIQUE DES FAITS.**

arrivé à 11 heures à l'Est de Nanteuil-le-Haudouin. Le 6<sup>ème</sup> bataillon est détaché de la colonne dans la direction de gauche et reconnaît les positions de l'ennemi. Les compagnies sont contraintes par suite, qui leur la tête de colonne Nuisy-le-Franc, moment que l'ennemi, quelques heures de marche.

**7 septembre**

**HISTORIQUE DES FAITS.**

l'adjudant-chef Biquay est blessé et la compagnie conduite par le sergent qui a succédé à Biquay, qui a été tué par les ennemis dans le bois, qui a été tué par cette tentative. A ce moment le feu de l'ennemi est semblablement ralenti. - Order est donné à la 11<sup>ème</sup> brigade (Lur, Péguy) de se porter dans le bois de rallier les éléments de la 11<sup>ème</sup> brigade et de dégager le bois, qui était une menace pour cette flanc gauche. - Le capitaine Péguy recourt dans le même sens, à la nuit tombante, à la course et littéralement assassiné par les Allemands, qui ont tiré les premiers coups de feu arrivant vers le bois par nous venant aussi. - Le lendemain l'ennemi pour des instants, franchit le bois sans à proximité. Les hommes des deux compagnies, se trouvant dans des embuscades, par petits groupes, à Nanteuil-le-Franc.

Le 6<sup>ème</sup> bataillon était, de son côté, employé d'abord à mettre l'artillerie, puis à appuyer une attaque des troupes marocaines entrées.

**8 septembre**

**HISTORIQUE DES FAITS.**

Ruehard et Villeroz. Le bataillon, lancé à l'attaque sans préparation suffisante de l'artillerie, déploya successivement ses compagnies; mais se heurta au avant-fort-bombé de l'ennemi; les capitaines Guéhen et Biquay, les lieutenants de la compagnie Péguy, furent tués, un grand nombre d'hommes furent mis hors de combat et les unités désorganisées furent ralliées sur la ligne de la 11<sup>ème</sup> brigade. Le 6<sup>ème</sup> bataillon alla cantonner à Villeroz.

La journée du 5 septembre avait coûté au régiment:

- 57 tués dont 5 officiers
- 115 blessés dont 2 officiers
- 310 disparus

Le régiment a rassemblé ses divers éléments à 8 heures l'ennemi a évacué les positions de Nanteuil-le-Franc. La division a porté en avant une deuxième colonne, la 11<sup>ème</sup> brigade formant la colonne de gauche. Le régiment marche sur Mareuil, et s'arrête à Mareuil.

En arrivant à Mareuil, le 6<sup>ème</sup> bataillon est accueilli par une violente canonnade. La 11<sup>ème</sup> brigade est chargée d'organiser défensivement la partie N. E. du village; la 12<sup>ème</sup> brigade occupe





ACTE DE DÉCÈS  
(EXTRAIT MENSUEL)  
Exécution de la Note ministérielle du 20 novembre 1896.

MODÈLE N° 12.  
Instruction ministérielle  
du 23 juillet 1896.  
Format : 0<sup>m</sup>,26 sur 0<sup>m</sup>,13

Nous soussigné, *Fumeau, Michel, Albert*  
Lieutenant au 276<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie  
remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, certifiions qu'il  
résulte du Registre destiné à l'inscription des actes de l'état civil,  
pour le 276<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie  
que le nommé *Péguy,*  
Lieutenant au 276<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie  
Né à *Orléans* le *13 Janvier 1873*  
immatriculé sous le n°  
est décédé à *Plessis-Levêque*  
par suite de *sur le champ de bataille*  
le *Cinq Septembre mil neuf cent*  
L'Officier Officier d'Offici

Vu par nous (1) :  
Sous-Intendant militaire (ou) Médecin-chef  
*Mémes major le med*  
*MALE*  
A Monsieur le Ministre de la

## Quels sont les termes employés pour faire part des circonstances du décès de Charles Péguy ?

MINISTÈRE DE LA GUERRE.  
ARCHIVES ADMINISTRATIVES (ÉTAT CIVIL).

AVIS de décès

parvenu le  
envoyé le *-7 OCT 1914*  
*-8 OCT 1914*  
au bureau de comptabilité à *19 NOV 1915*  
(pour qu'il prévienne la famille).  
à la direction (à même fin).

NOM : *Péguy*

Prénoms : *Charles, Pierre*

Corps : *276e INF*

Grade : *Lieutenant*

Numéro matricule : *98207*

décédé le *5 SEPT 1914*

à *Plessis-Levêque*

par suite de *Tuë à l'ennemi*

ACTE de décès

envoyé pour transcription, le *11 Décembre 1914*  
au maire de *Bourg-la-Reine Seine*

transcrit le *20 décembre 1915*

Jugement rectificatif de décès

demandé le  
de la République à  
rendu le au Procureur

PROCES-VERBAL de constatation de décès

envoyé le  
de la République à  
en vue d'un jugement déclaratif de décès. au Procureur

Jugement rendu le

POUR lieu d'inhumation  
voir liste JH 96  
Sergent Gall

DOSSIER PERSONNEL N° 98207  
PAR LE SERVICE DE LA GENDARMERIE  
DOSSIER 98207

### Le savais-tu ?

La mention "Mort pour la France" est attribuée lorsqu'un décès est imputable à un fait de guerre, survenu pendant le conflit ou ultérieurement.

« Mort pour la France » est une mention honorifique posthume ajoutée à l'état civil d'une personne pour récompenser son sacrifice au service de la France.

Instituée pendant la Première Guerre mondiale, elle confère aux victimes, civiles ou militaires, une reconnaissance et un statut individuel.

Tu peux retrouver sur le site "Mémoire des hommes", plus de 1,3 million de fiches de militaires décédés au cours de la Grande Guerre et ayant obtenu la mention "Mort pour la France". Tu peux retrouver celle de Charles Péguy, [ici](#).



**Retrouve à partir de cette fiche consacrée à Charles Péguy, les informations sur sa sépulture .**

Le savais-tu ?

« La Grande Tombe de Villeroy » est une nécropole regroupant les corps de 133 soldats et officiers morts le 5 septembre 1914 sur le champ de bataille entre Villeroy et les hauteurs de Monthyon. Établie dès le 10 septembre 1914, la Grande Tombe est d'abord matérialisée par de simples croix en bois, mentionnant le nom des officiers.

La mention MPF confère notamment (sauf restitution de la dépouille à la demande des familles) le bénéfice de la sépulture perpétuelle aux frais de l'État.

**Charles Pierre PEGUY**

Mort pour la France le 05-09-1914 (Plessis-l'Évêque (Le), 77 - Seine-et-Marne)

Né(e) le/en 07-01-1873 à Orléans (45 - Loiret)

41 ans, 7 mois et 29 jours

**Carrière**

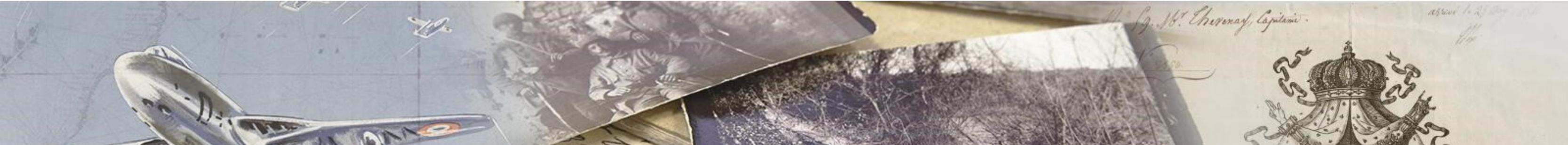
Grade	lieutenant
Unité	276e régiment d'infanterie (276e RI)
Classe	1893
Bureau de recrutement	Orléans (45)
Matricule au recrutement	163

**Mention** Mort pour la France

**Sépulture**

Lieu de sépulture	Chauconin-Neufmontiers (Seine-et-Marne)
Nom du site de sépulture	nécropole nationale 'La Grande Tombe de Villeroy'
Type de sépulture	ossuaire
Numéro de la sépulture	1





# BRAVO

Tu as obtenu avec succès ton  
diplôme d'apprenti-e archiviste

**DIPLÔME D'APPRENTI-E ARCHIVISTE**  
Service historique de la Défense

Décerné à :  
Etablissement :  
Classe :

FAIT À : \_\_\_\_\_ LE : \_\_\_\_\_